

La contactologie médicale en péril ?

Communiqué de la SFOALC du 16 Octobre 2021.

Le Parlement délibère actuellement sur une modification importante concernant la possibilité pour les orthoptistes de recevoir des patients sans ordonnance d'un ophtalmologiste, afin entre autre de prescrire des lunettes et des lentilles de contact (et leur produits d'entretien spécifiques).

La contactologie est une sur-spécialité importante de l'ophtalmologie médicale, pratiquée quotidiennement par une majorité d'ophtalmologistes.

Les orthoptistes ont été formés initialement à la rééducation de la binocularité.

Depuis une quinzaine d'années et pour fluidifier la filière visuelle s'est développée une collaboration avec les ophtalmologistes en pré-consultation, permettant de résorber la demande importante de soins spécialisés en augmentant sensiblement le nombre de consultations.

Les ophtalmologistes contactologues se sont fait seconder par les orthoptistes en leur enseignant entre autres les différents examens complémentaires nécessaires à l'adaptation et à l'optimisation des lentilles de contact

Mais les orthoptistes ne sont pas formés pour remplacer le médecin dans le dépistage préalable des maladies, et à aucun moment pour la contactologie en ce qui concerne les indications, les moyens de surveillance ou la prescription, qui requièrent entre autres un examen biomicroscopique de la surface oculaire et de ses annexes, la connaissance de l'interaction des solutions d'entretien et des biomatériaux.

Poser une lentille sur un œil n'est pas anodin, un certain nombre d'adaptations sont particulièrement à risque et seul un ophtalmologiste peut évaluer l'indication et conduire l'adaptation, que ce soit en pédiatrie, ou pour freiner la myopie, ou encore par exemple pour traiter un problème de surface oculaire avec les lentilles sclérales.

L'autonomisation de l'adaptation contactologique par les orthoptistes va voir le retour des complications médicales, au premier rang desquelles les infections graves : les différentes études des Centres Hospitaliers Universitaires français ont montré que les infections étaient 8 fois plus nombreuses chez les patients n'ayant pas eu d'examen médical d'adaptation.

Au moment où la transformation de la filière visuelle commence à donner des résultats concrets grâce à la synergie ophtalmologistes/orthoptistes sous contrôle médical, l'autonomisation des orthoptistes pour des responsabilités sans formation médicale préalable va mettre à mal les prévisions de retour à la normale de l'offre sécuritaire de soins.

La SFOALC, au même titre que la quasi unanimité des Ophtalmologistes* s'élève contre cette dérive inacceptable et s'oppose à toute adaptation contactologique non contrôlée par un médecin ophtalmologiste.

** Enquête flash du 29 Septembre au 4 Octobre 2021 auprès des ophtalmologistes sur les dispositions prévues dans le Projet de Loi de financement la Sécurité sociale (PLFSS) 2022, portant sur l' « amélioration de l'accès aux soins visuels » et la mise en autonomie des orthoptistes avec droit de prescription.*